



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthoptistes

Question écrite n° 48352

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes exprimées par les orthoptistes. Ces professionnels ont participé, au sein d'un groupe de travail réuni par le ministère de la santé, à l'élaboration des trois référentiels d'activité, de compétences et de formation les concernant. Cependant il semble que seuls les référentiels d'activité et de compétence soient finalement retenus par le ministère de l'enseignement supérieur. Ils soulignent que, si le référentiel de formation construit sur trois ans seulement était appliqué, il réduirait significativement le champ de compétences des futurs professionnels, et il aurait par là-même des conséquences négatives sur la qualité des soins proposés par la filière visuelle. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48352

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 756

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)